



## Examens d'aptitude psychologique pour l'admission des conducteurs de véhicules moteurs des chemins de fer

### Catalogue des exigences relatives aux caractéristiques psychologiques des conducteurs de locomotives et des conducteurs de tramways selon l'art. 24 OCVM

Annexe 3 à la directive sur les examens d'aptitude psychologique

Exigences psychologiques	Cat <sup>1</sup> A et B	Cat C	Cat D	Tramway	Pondération
<b>Intelligence et mémoire</b>					
Agilité mentale (pensée logique déductive, faculté de compréhension rapide) (à opérationnaliser par des exercices d'analogie, séries de nombres ou matrices progressives Raven Standard)	PR 30	PR 40	PR 50	PR 40	1.5
Agilité verbale et compréhension de signifiés langagiers, facultés de communication (à opérationnaliser par choix de mots)	PR 30	PR 40	PR 50	PR 40	1
Pensée logique concrète numérique (à opérationnaliser par des exercices de calcul)	PR 30	PR 40	PR 50		1
Pensée sensorielle/évocatrice concrète / perception visuo-spatiale des objets, faculté d'imagination (à opérationnaliser par choix de figures)	PR 20	PR 30	PR 40		1
Faculté d'imagination spatiale (à opérationnaliser par des tests de cubes ou par le test de la mosaïque de HAWIE-R)	PR 20	PR 30	PR 30		1
Faculté d'observation et mémoire courte (à opérationnaliser par des exercices d'observation tels que p.ex. WMS-4)	PR 30	PR 30	PR 40	PR 30	1
Mémoire à long terme (capacité et fiabilité) (à opérationnaliser par exemple par LGT-3, appel retardé dans WMS-IV ou mémoire implicite pour les tests effectués)	PR 30	PR 40	PR 40	PR 30	1
Faculté d'apprentissage pour la formation initiale et continue et le perfectionnement (à opérationnaliser en testant la compréhension générale des instructions)	PR 30	PR 40	PR 50	PR 30	1
<b>Bilan psychométrique «Intelligence et mémoire»</b>	<i>PR 25</i>	<i>PR 35</i>	<i>PR 50</i>	<i>PR 30</i>	

Tous les pourcentages (PR) minima indiqués dans ce tableau se réfèrent à des statistiques établies sur des échantillons de population adulte suisse de 20 à 40 ans. Un pourcentage minimal (PM) de 40 signifie qu'un candidat CVM doit obtenir un résultat supérieur à 40% des jeunes adultes pour la caractéristique concernée. Cette normalisation par rapport à la population globale ne sert qu'à une approximation. Dès que possible, toutes ces normes générales seront remplacées par des normes tirées du domaine des conducteurs de véhicules moteurs.

<sup>1</sup> Catégories:

A et B: Conducteurs de locomotives au service de la manœuvre, pas de circulation avec utilisation des signaux principaux

C: Conducteurs de locomotives opérant à un degré de complexité normal, jusqu'à 100 km/h voie normale ou 80 km/h voie étroite, charge remorquée limitée sur les fortes pentes

D: Conducteurs de locomotives opérant à un degré de complexité élevé, vitesse > 100 km/h



## Examens d'aptitude psychologique pour l'admission des conducteurs de véhicules moteurs des chemins de fer

### Catalogue des exigences relatives aux caractéristiques psychologiques des conducteurs de locomotives et des conducteurs de tramways selon l'art. 24 OCVM

Annexe 3 à la directive sur les examens d'aptitude psychologique

Exigences psychologiques	Cat <sup>1</sup> A et B	Cat C	Cat D	Tramway	Pondération
<b>Aptitudes cognitives et psychomotrices</b>					
Rapport attention sélective/distraction (à opérationnaliser par d2 ou test des deux-barrages)	PR 30	PR 40	PP 50	PR 40	1.5
Capacité de prendre une décision complexe rapidement et sûrement dans l'urgence (à opérationnaliser par test de réaction à choix multiple complexe)	PR 40	PR 50	PR 60	PR 50	2
Faculté de structuration visuelle (à opérationnaliser par tests de lignes emmêlées ou de labyrinthe)	PR 40	PR 40	PR 40	PR 40	1
Faculté de discrimination visuelle (personnes, véhicules, signaux) (à opérationnaliser par des tests tachistoscopiques de situations de transport, tests de signalisation routière)	PR 30	PR 40	PR 40	PR 40	1
Perception de stimulus diffus en situation complexe (tempo + qualité) (à opérationnaliser par test des carrés, test de signalisation)	PR 30	PR 40	PR 50	PR 40	2
Endurance (à opérationnaliser par tous types de test d'attention de plus de 20 minutes)	PR 30	PR 40	PR 50	PR 40	1
Résistance à la monotonie, capacité de veille, vigilance (à opérationnaliser par Cognitron, Sternberg Paradigma = clocktest, réaction sélective aux feux verts sur tracking ou piétons en dualtask)	PR 30	PR 40	PR 40		2
Capacités sensori-motrices (commande du véhicule) (à opérationnaliser par Tracking)	PR 30	PR 30	PR 30	PR 30	1
<i>Bilan psychométrique « Aptitudes cognitives et psychomotrices »</i>	<i>PR 25</i>	<i>PR 35</i>	<i>PR 50</i>	<i>PR 30</i>	

Tous les pourcentages minima indiqués dans ce tableau se réfèrent à des statistiques établies sur des échantillons de population adulte suisse de 20 à 40 ans. Un pourcentage minimal (PM) de 40 signifie qu'un candidat CVM doit obtenir un résultat supérieur à 40% des jeunes adultes pour la caractéristique concernée. Cette normalisation par rapport à la population globale ne sert qu'à une approximation. Dès que possible, toutes ces normes générales seront remplacées par des normes tirées du domaine des conducteurs de véhicules moteurs.

<sup>1</sup> Catégories:

A et B: Conducteurs de locomotives au service de la manœuvre, pas de circulation avec utilisation des signaux principaux

C: Conducteurs de locomotives opérant à un degré de complexité normal, jusqu'à 100 km/h voie normale ou 80 km/h voie étroite, charge remorquée limitée sur les fortes pentes

D: Conducteurs de locomotives opérant à un degré de complexité élevé, vitesse > 100 km/h



## Examens d'aptitude psychologique pour l'admission des conducteurs de véhicules moteurs des chemins de fer

### Catalogue des exigences relatives aux caractéristiques psychologiques des conducteurs de locomotives et des conducteurs de tramways selon l'art. 24 OCVM

Annexe 3 à la directive sur les examens d'aptitude psychologique

Exigences psychologiques	Cat <sup>1</sup> A et B	Cat C	Cat D	Tramway	Pondération
<b>Prérequis relatifs à la personnalité</b>					
Stabilité psychique, équilibre (résistance aux conflits) (à opérationnaliser par facteur N)	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	
Satisfaction personnelle (à opérationnaliser par exemple par FPI-R)	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	
Volonté de respecter les règles écrites et non-écrites/ adaptativité (à opérationnaliser par interview et p. ex. FVP-Adaptation)	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	
Sensibilité au risque (à opérationnaliser par exemple par FVP-Extraversion)	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	
Sens de la responsabilité (faible sensation seeking) (à opérationnaliser par test quantitatif partiel de E)	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	
Réflexion personnelle et connaissances de ses propres limites (au cours d'une interview sur les incidents critiques vécus)	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	
Stratégies de coping, gestion du stress (à opérationnaliser par exemple par questionnaire de coping, p. ex. échelle de distanciation AVEM)	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	Pas d'indice négatif	

Pour les Chemins de fer fédéraux suisses CFF, une étude en cours indique que les valeurs moyennes des candidats conducteurs de véhicules moteurs se situent légèrement en dessous des valeurs moyennes d'une population de conducteurs de locomotives pour une grande partie des caractéristiques énumérées ici. De plus, les variances des candidats conducteurs de véhicules moteurs sont un peu plus fortes que celles des conducteurs de locomotives. Il en résulte que les candidats conducteurs de véhicules moteurs ne diffèrent pas notablement d'un échantillon représentatif de jeunes adultes. Il faudra pourtant des études supplémentaires pour élaborer la normalisation

<sup>1</sup> Catégories:

A et B: Conducteurs de locomotives au service de la manœuvre, pas de circulation avec utilisation des signaux principaux

C: Conducteurs de locomotives opérant à un degré de complexité normal, jusqu'à 100 km/h voie normale ou 80 km/h voie étroite, charge remorquée limitée sur les fortes pentes

D: Conducteurs de locomotives opérant à un degré de complexité élevé, vitesse > 100 km/h